

Vivre le Marais !

Membre de la Commission du Secteur
Sauvegardé du Marais.

Membre du réseau "Vivre Paris !"

6 rue des Haudriettes -IIIe-

39 rue Ste Croix de la Bretonnerie

IVe

Site : <http://vivrelemarais.typepad.fr>

Directeur de la Publication :

Dominique Feutry

Trimestriel Numéro 50

Hiver 2015

La propreté devient enfin une priorité de la mairie de Paris



Les Champs Elysées après le passage du Marathon de Paris (Photo le Figaro)

Editorial

Nous avons une double raison de nous réjouir en ce début d'hiver. Nous fêtons le 50ème N° de Vivre le Marais ! et cette longévité qui représente 13 années de parution démontre, s'il en était besoin, l'utilité de l'action que nous avons entreprise. Que nos lecteurs en soient très sincèrement remerciés. Sans votre soutien nous n'aurions pas pu parvenir à cette notoriété, nous sommes devenus incontournables, reconnus, consultés et entendus sur la qualité de vie de notre quartier en particulier. Autre raison de se réjouir, l'arrivée d'une nouvelle année. Elle est précédée des fêtes qui nous réunissent et nous font oublier pour un temps toute cette morosité ambiante qui parfois nous fait douter. 2015 doit être une année où l'optimisme l'emporte sur le pessimisme car il n'y a rien de pire que de baisser les bras et de douter. C'est donc l'enthousiasme que les animateurs de Vivre le Marais! vous souhaitent. Nous allons tous ensemble continuer à défendre nos deux arrondissements de tout ce qui pourrait nuire au particularisme, à l'histoire, à la vie quotidienne, et fait le charme du Marais. Nous avons noté quelques avancées et de belles réalisations en matière d'aménagement mais la propreté, la pollution de l'air, le bruit nocturne avec la multiplication des terrasses et certains projets de la municipalité ne manquent pas de nous soucier...

Dominique Feutry

Dans ce numéro :

Éditorial

La propreté devient enfin une priorité de la mairie de Paris

L'aménagement réussi de la rue Rambuteau

L'ouverture de l'Hôtel des Bains Douches retardée

La colère des riverains du Carreau du Temple

La Maire de Paris a récemment déclaré, à propos de la propreté, que c'était « un vrai problème, on déplore beaucoup d'incivilités inacceptables et je constate moi aussi une dégradation qui me déplaît ». Enfin la saleté constatée quotidiennement par les parisiens et pointée du doigt par les touristes, ce qui nous pénalise dans les classements des villes touristiques, est reconnue par la Maire elle-même, alors que certains élus n'hésitent pas à répondre, lorsque le sujet est abordé, que cela s'améliore. Eh bien non, au contraire, la saleté gagne tous les quartiers et "Vivre le Marais !" l'a souligné à maintes reprises. Les trottoirs, les recoins sont tachés, parsemés de papiers gras, de débris divers, de déjections d'urine, de mégots, de canettes, de verres cassés etc... Il suffit de sortir pour s'en rendre compte et cela est pire le week-end où le nettoyage est moindre. Il semblerait que nombre de conseils de quartier aient mis ce sujet dans les priorités des habitants. Bien sûr que des corbeilles sont en cours d'installation pour les mégots, bien sûr que des sanisettes supplémentaires sont annoncées (200 qui s'ajouteront aux 400 en place), mais les incivilités deviennent un comportement normal, les sanctions étant rares ou peu dissuasives. Nous ne pouvons

pas non plus ignorer les difficultés liées aux personnes qui dorment dans la rue venant souvent de pays étrangers et que la crise économique a poussées malheureusement hors de leur pays. Mais doit-on pour autant laisser s'installer cette saleté permanente qui n'est pas uniquement de leur fait et qui attire d'autres saletés ? De nouvelles pratiques, pourtant à bannir, telles ces inscriptions publicitaires peintes sur les trottoirs qui, comme les tags, les dégradations du mobilier urbain ou les pendaions de baskets, concourent aussi à donner une impression de mauvais entretien. Des commerçants (hôteliers, grands magasins...) qui paient pourtant la taxe de balayage, dont le montant, rappelons le, a fortement cru ces dernières années, sont obligés de demander à des sociétés externes de nettoyer les abords de leur commerce... Ceci est anormal et la mairie doit prendre des mesures à la hauteur des enjeux, enjeux de santé publique (les rats sont de plus en plus nombreux), enjeux de qualité de vie des habitants qui demandent un retour face aux taxes et impôts qu'ils paient, enfin enjeu touristique. Paris ne peut pas prétendre être la première destination touristique du monde et laisser à l'encan la question de la propreté !

L'aménagement réussi de la rue Rambuteau



La rue Rambuteau avec ses arbres, ses bancs et ses trottoirs élargis

Les travaux de la rue Rambuteau sont terminés. Ouf ! Après les désagréments, le résultat est vraiment agréable. Une opération réussie. Des trottoirs élargis, 11 arbres plantés, deux bancs et deux abribus de dernière génération remplacent les anciens arrêts qui étaient simplement matérialisés par un poteau (notre article du 14 novembre), des aires de stationnement pour les livraisons, quelques voitures et les transports de fonds aux agences bancaires ponctuent désormais la voie refaite. Il existe plusieurs parkings à vélos et aussi à motos que certains auraient aimé ne pas voir installés car il en existent déjà dans les rues proches (Temple, Beaubourg, Archives...).

Les bus de la ligne 29 ont repris leur trajet habituel et circulent lentement comme les autres véhicules. Il est dommage que les bicyclettes soient autorisées à rouler dans les deux sens, ce n'est pas très sécuritatif pour les piétons et le risque est grand de les voir évoluer sur les trottoirs lorsque des véhicules larges rouleront sur la chaussée.

Pour l'instant les bars et restaurants n'ont pas dépassé le périmètre de terrasse autorisé. Il est vrai que le temps n'est pas actuellement incitatif pour installer les clients à l'extérieur. Nous serons très attentifs si des débordements devaient se produire.

La rue a trouvé une allure, un aspect de l'espace qui lui donnent une grande qualité, veillons tous à ce qu'elle soit préservée des dégradations diverses et de la saleté. Bravo à toutes les personnes qui ont travaillé à cette belle réalisation qui valorise notre quartier.

Conduite sous maîtrise d'œuvre de la direction de la Voirie de la Ville de Paris, ce sont les Maires des IIIe et IVe qui ont voulu cet aménagement et nous ne pouvons que les en féliciter car le résultat est là. N'oublions pas l'installation de pavés et de clous sur les trottoirs et la chaussée qui mar-



Pavés et clous marquant l'enceinte de Philippe Auguste

quent l'endroit où passait l'enceinte Philippe Auguste à la hauteur de la rue Pecquay. Il ne manque plus que la panneau indiquant aux passants le pourquoi de l'installation à cet endroit de pavés et de clous. Certains demandent déjà que le marquage de cette enceinte soit fait systématiquement lorsque de nouveaux travaux croiseront d'autres parties de la célèbre enceinte ici ou là.

Cotisation 2014



La campagne des cotisations 2014 n'est pas terminée. Pensez à nous adresser votre chèque si vous ne l'avez pas encore fait.

Nous vous remercions de bien vouloir

L'envoyer à :

« Vivre le Marais ! »

6, rue des Haudriettes

75 003 PARIS

ou

39, rue Ste Croix de la Bretonnerie

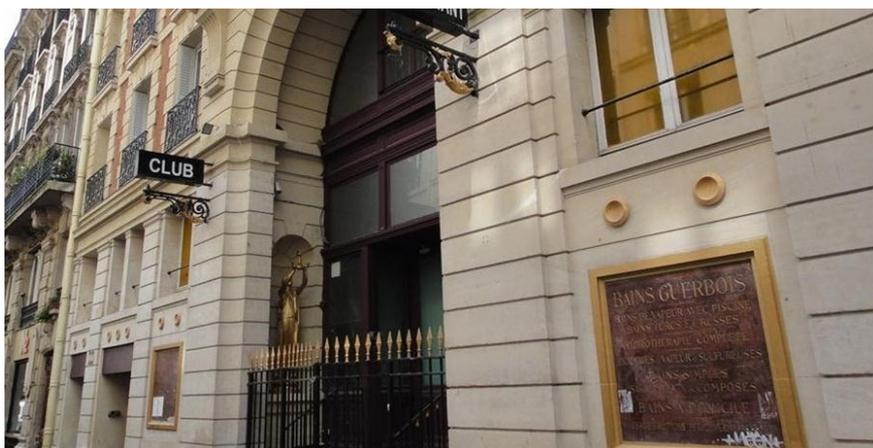
75 004 PARIS

L'Hôtel de Bérancourt (IIIe)

Situé 28 rue Charlot (IIIe), l'ancien Hôtel de Bérancourt dit aussi de La garde ou Hôtel de Polignac a été inscrit en 1968 à l'IMH pour ses façades et toitures sur rue et sur cour, ses escaliers avec leur cage d'époque Louis XIV et son ancien jardin. C'est en 1701 que Jean Baptiste de la Garde président aux enquêtes au Parlement de Paris acquiert l'hôtel dont sa fille héritera ensuite. Elle avait épousé le marquis de Polignac écuyer du Comte d'Artois. Le bien passa en 1784 à un conseiller du roi Alexandre Brillonn de Saint-Cyr qui fut exécuté durant les massacres de la Révolution. Ses biens confisqués furent rendus à la famille ensuite. Le portail de la façade sur rue est « rectangulaire à refends timbré d'une clef, muni de vantaux rehaussés de feuillages ». A l'étage se trouve un joli balcon en fer forgé. La façade est agrémentée de beaux garde-corps et de moulures sur le pourtour des fenêtres. Autrefois un belvédère surmontait les combles.



L'ouverture de l'Hôtel des Bains Douches retardée



Entrée du futur hôtel 7 rue Bourg l'Abbé (IIIe)

Prévue pour l'été 2014, l'ouverture de l'Hôtel de luxe qui remplacera la célèbre boîte de nuit des Bains Douches, 7 rue Bourg l'Abbé (IIIe) a pris du retard. Retard qui a failli être plus important encore à la suite heureusement sans gravité d'un incendie qui s'est déclaré le 21 novembre dernier en fin d'après-midi. Rappelons que ce célèbre haut lieu de la fête fut dès après sa construction en 1884, un endroit où se rendaient des personnages connus mais aussi des forts des halles qui y prenaient leurs douches. Il est devenu un établissement de nuit à partir de 1978. S'y côtoyaient artistes, vedettes de cinéma et des médias. Il a été fermé en 2010 sur décision administrative en raison de désordres dus à des aménagements non autorisés qui avaient fragilisé la structure du bâtiment et représentaient un danger pour les clients. C'est le propriétaire de l'immeuble qui a alors décidé de le transformer en hôtel de luxe afin que cette adresse demeure, avec son histoire, sa piscine faite en carrelages dorés ainsi que son salon chinois réputé, la Société des Bains créée à cet effet par Jean Marois. Héritier de la famille propriétaire, il a dit qu'il voulait faire de ce « nouvel » établissement « un lieu chic et chaleureux, mais qui sera inventif, hybride, transculturel, un tantinet bohème et, surtout, d'un concept totalement inédit ». La surprise sera donc totale lors de l'ouverture dont la date n'est pas connue, des échafaudages bâchés cachent actuellement la façade et le suspense demeure... Seuls quelques noms de décorateurs ont été rendus publics, comme Denis Montel dont le cabinet est en charge de l'aménagement des magasins Hermès. Pour les restaurants, serait retenu le nom du chef du Shangri, Philippe Labbé. On parle aussi

comme source d'inspiration, du modèle du Château Marmont de Los Angeles, un lieu mythique, copie du Château d'Amboise...

Menaces sur le projet de la Jeune Rue



La Jeune rue (IIIe)

La Jeune Rue, le nom donné au projet d'un homme d'affaires de créer près d'une quarantaine de boutiques dans les rues Notre-Dame-de-Nazareth, Volta et du Vertbois prend du retard. Seuls deux restaurants ont ouvert à ce jour, pour les autres commerces les travaux paraissent délaissés et ces rues maquent de vie. Des financiers se seraient retirés du dossier. Les avis restent partagés quant au maintien ou le retrait du projet. Pour les sceptiques ce dossier était trop ambitieux. Pour les optimistes, il y a du retard mais le projet sera mené à bien et les commerces de bouche (boucherie, fromagerie, bar à huîtres, pâtisserie...) ouvriront au printemps prochain. Difficile de se fonder une opinion dans ces conditions! Seul l'avenir nous éclairera sur la poursuite ou l'abandon du projet.

Ouverture d'une boutique « Au Merveilleux de Fred » dans le IVe

Au 24 rue du Pont Louis Philippe, à l'angle de la rue François Miron (IVe) est ouvert depuis peu un nouveau magasin à l'enseigne « Au Merveilleux de Fred ». Même si ce nom nous fait penser aux excentriques du Directoire, il s'agit d'une pâtisserie, une sorte de meringue ainsi dénommée. Elle se décline en différents parfums avec des noms comme incroyable, impensable, magnifique ou sans culotte.



La Pâtisserie « Au Merveilleux de Fred 26, rue du Pont Louis Philippe (IVe)

Cette boutique qui remplace un ancien commerce de meubles-décoration est en réalité l'une des 6 ouvertes à Paris et parmi celles existant à Metz, Nantes, Londres, Bruxelles, Saint-Omer ou Lille. Car le fondateur de cette petite chaîne de magasins, Frédéric Vaucamps, est du Nord où il vit. Il a, précise la publicité, " revisité la recette du Merveilleux en 1985 pour gagner en légèreté et le décliner en plusieurs parfums. Il a retravaillé aussi la brioche et l'a dotée d'une gamme de saveurs, les Cramiques". Le succès des recettes nordiques ne devrait pas se départir.

L'art urbain ou street art : pollution et/ou création ?



Mur recouvert de graffitis rouges

En partenariat avec Culture et Patrimoine, conférence sur l'art urbain par Barbara Boehm, diplômée de l'École du Louvre, samedi 24 janvier 2015 à 13h45 à la Maison des Associations du IIIe arrondissement 5, rue Pérée (IIIe), (M° Temple, République, Filles du Calvaire). Inscriptions : Tel 0142726141.

La colère des riverains du Carreau du Temple



L'une des multiples banderoles tendues sur des immeubles qui entourent le Carreau du Temple

Une vingtaine de banderoles suspendues sur les façades des immeubles et 150 pétitionnaires dénoncent le bruit provoqué par le Carreau du Temple et la mono activité des établissements avec terrasses qui se sont installés tout autour. Pour nombre de riverains, la nuit est devenue un enfer et les premiers froids d'automne n'y ont rien changé car les terrasses sont chauffées. Les habitants du quartier qui pourtant avaient validé en 2004, lors de la consultation sur le projet du Carreau, un programme « d'équipement de proximité dédié au sport et à la culture », constatent qu'au final ce sont davantage les activités privées qui sont privilégiées afin de suppléer l'insuffisance de financement de la part de la Ville dans le budget de fonctionnement du Carreau. Attirés par des manifestations "évènementielles" et l'affluence qui l'accompagne, nombre de bars cafés restaurants cherchent à s'implanter dans ce secteur et obtiennent facilement des autorisations de terrasse. C'est ainsi que la Pizzeria Saint-Joseph (angle Perrée / Picardie) cède la place à un nouveau bar à vins... Le risque de voir s'installer, la décision est d'ailleurs

toujours pendante, une terrasse devant le Jules, le bar restaurant du Carreau, est fort. Les habitants de la rue de la Corderie vivent un véritable calvaire... Nous nous souvenons aussi de l'épisode douloureux des bars restaurants de l'îlot Charlot-Picardie-Forez et la décision de justice qui a donné raison aux riverains, Le collectif "Carreau du Temple" a œuvré auprès du Maire du IIIe, lui a adressé une lettre en novembre lui demandant d'agir en sachant que ses administrés n'en peuvent plus et craignent le pire. Les signataires rappellent que le Maire du IIIe, Pierre Aidenbaum, est aussi le Président de la SPL (société publique locale) du Carreau du Temple. Personne ne peut décemment rester indifférent face à une telle situation ! Nous en appelons à la sagesse de nos élus car nous voyons la colère de ces habitants qui assistent impuissants à la transformation inexorable de leur quartier en un lieu festif. Paris ne doit pas être livrée aux fêtards, notre capitale mérite mieux que cela. Nous voyons aujourd'hui ce qu'il en advient des autres capitales et villes que l'on nous citait pourtant si souvent en exemple.

Des contre-terrasses contestées

La place du Bourg Tibourg prolongeant la place Baudoyer côté rue du Roi de Sicile a vu s'installer récemment de nouvelles contre-terrasses disposées parallèlement à celles déjà existantes le long des immeubles. Les passants doivent circuler soit entre les deux terrasses qui créent de la sorte un étroit couloir artificiel, soit emprunter l'espace resté libre au-delà de la seconde terrasse. Ces contre-terrasses laissent une emprise réduite aux piétons pour circuler, alors que la place est large. Le constat est frappant si on compare ce lieu



Contre-terrasses place du Bourg Tibourg (Photo VIM!)

très occupé à sa deuxième moitié entièrement vide (sauf les jours de marché) de l'autre côté de la rue de Rivoli devant la Mairie du IVe ! Si nous ajoutons « l'encombrement » des arbres, des bancs, des corbeilles, des pots de plantes disposés en sus et les nombreuses motos qui stationnent en plein milieu et sur les côtés, que reste-t-il de cette partie de la place pour y vaquer ? Elle est en fait totalement dénaturée, toute dédiée quasi exclusivement aux limonadiers (c'est à peine si on aperçoit la présence d'une pharmacie), au grand dam des riverains et des piétons. Et que dire du bruit permanent généré par les clients, par les motos auquel s'ajoute celui de la radio d'une personne qui a pris ses quartiers sur un banc à cet endroit ? La Mairie devrait reconsidérer ces autorisations démesurées !

Bulletin d'adhésion à l'association et d'abonnement au journal et au blog

Nom : Prénom : e-mail :

Adresse : Téléphone :

- Ci-joint chèque de 20 €, pour l'adhésion à l'association et l'abonnement d'un an au bulletin et au blog,
À l'ordre de « Vivre le Marais ! »,
6 rue des Haudriettes —75 003—PARIS, ou 39 rue Ste Croix de la Bretonnerie —75 004—PARIS

